

Mouvement pour la Défense de Lausanne

Journal d'information destiné aux membres
du Mouvement pour la Défense de Lausanne
Journal n° 46 janvier-mars 2007

46

MDL - Case postale 6929 - 1002 Lausanne
www.mdl-lausanne.ch info@mdl-lausanne.ch
téléphone et téléfax: 021 617 37 67



Palais de Rumine, entrée du musée des Beaux-Arts (voir article p. 2)

Du logement... jusqu'à la nausée?

A Lausanne, les projets de construction de logements ou de réaffectation de terrains pour du logement se multiplient à l'excès. Quelques exemples: l'hôtel de ville de Beau-Séjour doit être rasé pour du logement; les écuries de Beaulieu sont à démolir pour du logement; le stade olympique est à remplacer par du logement; les terrains de sport de la Blécherette sont à déplacer pour du logement; l'établissement carcéral du Bois-Mermet doit être relocalisé pour faire place à du logement. Si on ajoute à ce palmarès la volonté municipale inflexible de supprimer à terme les zones de villas au profit d'immeubles de logements (comme par exemple au Mont d'Or), tout donne à croire que cet acharnement sur un thème unique relève plus de l'obsession que d'une analyse soigneusement pensée.

Sans nous prononcer sur la pertinence ou non de l'un ou de l'autre de ces projets, cette vision unilatérale du développement de la ville est réellement problématique. L'histoire et les

expériences récentes du développement urbain des quelques décennies écoulées sont là pour nous rappeler que des projets aussi importants nécessitent une planification d'ensemble très élaborée, réfléchie et posée, au-delà du slogan et des effets de manche.

Nécessité d'une planification globale

L'arrivée massive de nouveaux habitants engendre la réalisation conjointe d'une multitude de nouvelles infrastructures ou d'infrastructures à compléter et à adapter: commerces, lieux de loisir, écoles, crèches, lignes de transport, routes, hôpitaux, EMS, approvisionnement en eau, énergie, épuration, etc. Ces éléments doivent être planifiés bien avant la construction des quartiers même. A défaut, on se retrouvera dans les fâcheuses situations, aujourd'hui non encore toutes résorbées, de la croissance partiellement anarchique de la ville dans les années soixante. Anarchie dans les transports en commun, dans le manque de terrains pour les écoles et

autres services, aggravation importante des nuisances et de la pollution, difficile socialisation de quartiers sans âme, tendance au ghetto et naissance de « zones » à problèmes.

Ces questions ne sont pas des effets secondaires non désirés mais peuvent être grandement évitées moyennant une approche sensible et intelligente de la planification. Si celle-ci est lacunaire, on doit alors élaborer consécutivement, souvent dans l'urgence, des solutions parfois monstrueuses telle que la construction dans les espaces verts (exemple de l'Hermitage, de Valency, de Vidy) ou en défigurant des constructions patrimoniales (exemple de Villamont dont on planifie la défiguration pour quelques classes de plus).

A Lausanne, pour l'instant, les projets de logements à tout prix et envers et contre tout ressemblent plus au cauchemar planifié qu'à un développement pensé de la ville.

Palais de Rumine - un potentiel à repenser

Le Palais de Rumine a célébré en novembre dernier ses cent ans d'existence. Cette commémoration a été l'occasion de (re)découvrir, le temps d'un week-end, les trésors qu'il abrite et les potentialités de ce monument exceptionnel. Cet anniversaire est le prétexte que nous saisissons pour repenser, avec cent ans de recul, la question du projet de déménagement du musée des Beaux-Arts sur le terrain vague de Bellerive.

Quelques jalons historiques

Le Palais de Rumine a été construit comme bâtiment représentatif. Il devait abriter d'une part les locaux de l'Université, fraîchement instituée par la transformation de l'Académie, et d'autre part les collections artistiques et scientifiques du canton, ainsi que la bibliothèque. Son financement a été assuré par le legs fait à la Ville de Lausanne par Gabriel de Rumine (1842-1871). Ce financement lausannois d'un bâtiment affecté à des tâches cantonales est un paradoxe qui subsiste aujourd'hui encore: le bâtiment appartient à la Ville mais son entretien est à la charge du Canton. L'édification de ce monument imposant (il était alors le plus important volume jamais construit en Suisse) s'est étendue de 1898 à 1906, année de son inauguration.

Parti architectural

D'un point de vue morphologique, le bâtiment de Rumine est formé d'un corps central qui abrite l'entrée avec son escalier principal et l'aula (aujourd'hui siège provisoire du Grand Conseil). De part et d'autre, il est flanqué de deux ailes qui se terminent chacune par un corps pavillonnaire.

Au niveau des matériaux mis en oeuvre, c'est une véritable



Palais de Rumine, vue partielle de l'atrium.
Sur le médaillon inférieur, initiales du donateur.

symphonie géologique. Des granites et gneiss d'Ecosse, d'Italie, de France et de Suisse sont utilisés pour les marches et les colonnes extérieures. La pierre d'Arvel et de Meillerie forme les murs des pergolas, du « Choin de Villebois » (calcaire fossilifère) compose les murs du tiers inférieur et la « Pierre de Savonnières » (calcaire beige) les parties hautes. Le porche d'entrée est constitué de « Pierre de Hauteville » (calcaire corallien blanc). La « Pierre de l'Echaillon » (calcaire corallien rose ou blanc) fait vibrer les colonnes de l'atrium et les mains courantes.

Etat actuel

La richesse géologique de la façade est aujourd'hui masquée par la saleté des années (suies et carbonatation). Fondamentalement, l'état général de la pierre est sain. Un entretien plus conséquent se fait sentir et redonnerait à cet édifice son prestige et son harmonie matérielle originelle.

Affectation des volumes intérieurs

Le palais est occupé par pas moins de cinq musées (zoologie, archéologie, géologie, monétaire, beaux-arts) et par la bibliothèque cantonale et universitaire. Les beaux-arts rêvent de s'exiler dans un bunker de béton sis à Bellerive, un no man's land pour un tel musée. L'écrin de Rumine est-il trop beau pour les trésors vaudois? La richesse des pierres utilisées fait-elle de l'ombre aux collections de peinture? La superbe représentativité de l'édifice et son emplacement privilégié au coeur de la Ville, bien accessible par tous les moyens de transport, ne sont-ils pas les meilleurs atouts pour mettre en valeur ces richesses culturelles? Si les espaces manquent,

de tous les occupants du palais, ce sont les beaux-arts qui devraient disposer du privilège de s'étendre, fût-ce au prix du départ d'une autre collection à reloger ailleurs.

Localisations des musées

Les musées lausannois sont pour certains curieusement placés. Ainsi en va-t-il du musée d'art contemporain (mudac) sis dans un bâtiment moyenâgeux, alors qu'il serait plus à l'aise dans un volume plus moderne, avec moins de contraintes. On envisage de placer un aquarium géant à Vennes alors que l'eau se situe naturellement au bas de la ville. On planifie avec obstination le déménagement des collections des Beaux-Arts dans les embruns du lac, dans un mausolée de béton placé dans un terrain gorgé d'eau.

Appel au bon sens

Le plus élémentaire bon sens laisse pressentir que la locali-

sation à Rumine est parfaitement logique et naturelle alors que celle de Bellerive est contre-nature. Conserver les oeuvres d'art dans un édifice solidement ancré dans la molasse de la Cité semble préférable à l'alternative de les exposer aux tempêtes lémaniques. Le souvenir de Lothar, événement qui, avec les dérèglements climatiques, semblerait devoir se répéter à intervalles plus rapprochés, nous rappelle que les constructions humaines sont bien fragiles face aux éléments déchaînés (en 1999, les enrochements d'Ouchy ont été littéralement soulevés et les assises en béton de la promenade de Bellerive sapées par le fond). Le plan d'affectation cantonal en préparation ne sera d'aucun secours pour protéger ce musée contre les éléments naturels. Ni aucune assurance ne sera capable de réparer les dommages qui pourraient être occasionnés aux oeuvres...

A plus forte raison !

Sous ce titre, nous nous proposons de présenter à l'avenir des dossiers qui ont fait l'objet d'interventions de la part de notre association et pour lesquels nos propositions, avec le temps, se sont imposées. La rubrique s'ouvre avec le cas de l'ancienne Ecole de Chimie, place du Château 3, dont les travaux de réaffectation ont été achevés en automne 2006.

Ecole de chimie

Histoire des origines

En 1873, suite à la création de l'Ecole de pharmacie au sein de l'Université, l'Etat doit ériger un nouveau bâtiment pour la physique et la chimie. En 1880, sur la place du Château, on procède à la démolition de la Tour Saint-Maire et de la caserne pour permettre de construire d'abord l'aile sud du bâtiment actuel, selon les plans de l'architecte François Südheimer. En 1888, un concours est organisé pour la construction de la deuxième étape destinée à accueillir divers laboratoires et qui doit se conformer à l'architecture de la première étape. Le concours est remporté par les architectes Bezenenet et Girardet. C'est eux qui édifient le corps central et l'aile nord. Le bâtiment abrite dès lors l'Ecole de physique et chimie jusqu'au départ des physiciens pour Dorigny en 1975 et de la chimie en 1994.

Histoire récente

En 1994, l'Etat organise un concours d'idées pour une nouvelle salle du parlement qui incluait le bâtiment de l'Ecole de Chimie. Sur les 114 projets rendus plus de cent ont proposé la démolition pure et simple de cet édifice. Le MDL avait participé à ce concours et proposait la conservation et une authentique restauration de ce volume.

En automne 1995, le premier bulletin Patrimoine lausannois (n° 1 – octobre 1995) lançait un vibrant plaidoyer en faveur de cette option. Rien n'y fit puisque le Conseil d'Etat dégagea un crédit de près d'un million de francs pour poursuivre



Ancienne école de chimie. Etat après travaux, février 2007.

les études des projets primés. Au terme de celles-ci, il s'avéra que «la démolition de l'Ecole de chimie n'était pas souhaitable, dans la mesure où aucun projet à l'est de la place n'était globalement convaincant».

S'ouvre alors une période de flottement et de squattérisme plus ou moins légale et autorisée de l'édifice. Si durant la période d'occupation par l'Université, le monument n'a pas toujours reçu les soins et interventions qu'il méritait, cette période de squat n'a pas été bénéfique du tout pour les décors

peints de l'escalier central, qui ont été gravement endommagés par divers sprayages.

En 2005, le Grand Conseil alloue un crédit de Fr. 6'800'000.- destiné à financer une rénovation douce de l'édifice. Une rénovation lourde aurait nécessité un budget de 21 millions, et aurait aussi porté une atteinte certaine à la substance du bâtiment (les architectes sont en général friands de marquer leur passage par des actes inadaptés aux monuments). En automne 2006, les locaux sont remis à l'Ecole supérieure de la Santé qui peut ainsi regrouper toutes ses activités sur un seul site.

Un cas d'école

La réhabilitation a été l'oeuvre des architectes Galletti et

Matter de Lausanne. L'histoire de cet objet qui se termine par un heureux épilogue, est riche d'enseignements. Premièrement, on observe qu'une restauration respectueuse des volumes, des matériaux et de l'affectation d'origine permet d'économiser, en terme d'investissements financiers, près de 70% de moyens. Deuxièmement, une intervention douce préserve la valeur historique et architecturale; le bâtiment n'est pas dénaturé et conserve à long terme sa valeur originelle. Troisièmement, on relèvera que les phases d'abandon et de squat sont des parenthèses nuisibles et valent mieux d'être évitées.

A qui les tomates - à qui les lauriers ?

Brèves nouvelles

Gare 39

Suite au dépôt de la pétition en faveur de la sauvegarde du bâtiment Isoz appartenant au groupe Edipresse, un petit pas en direction de cette issue a été opéré. En effet, la Municipalité, «considérant que la demande de démolition n'était pas accompagnée d'un projet de construction d'un immeuble conforme au PPA encore en vigueur, a décidé de suspendre toute décision concernant cette demande. Afin de permettre une juste pesée des intérêts, elle a demandé au constructeur d'entreprendre, à ses frais, une double expertise historique et technique de ce bâtiment».

Assemblée générale 2007

L'assemblée générale de notre association est d'ores et déjà agendée pour le mercredi 30 mai 2007 à 19.30 h. dans un lieu encore à préciser. L'invitation et l'ordre du jour figureront dans le prochain bulletin Patrimoine lausannois.

Outre l'ordre du jour statutaire, on peut d'ores et déjà imaginer que le projet de démolition du stade olympique et les intentions municipales en matière de logement soient des sujets qui retiendront plus particulièrement l'attention.

P.P.

1002 Lausanne



Ancienne école de chimie. Revêtement de sol d'origine à l'entrée, état février 2007.